

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu la délibération n° CCSDCC20036 du 15/07/2020 relative à l'élection du Président de la Communauté de Communes du Saulnois (mandature 2020-2026) ;

Vu la délibération n° CCSDCC20037 du 15/07/2020 fixant à 15 le nombre de vice-présidents qui siégeront d'office au sein du bureau communautaire, et fixant à 15 le nombre de membres complémentaires du bureau communautaire (mandature 2020-2026) ;

Vu les délibérations n° CCSDCC20038 à CCSDCC20052 incluse relatives à l'élection des 15 Vice-présidents de la Communauté de Communes du Saulnois (mandature 2020-2026) ;

Vu la délibération n° CCSDCC20054 du 15/07/2020 relative à l'élection des 15 membres complémentaires du bureau communautaire (mandature 2020-2026) ;

Vu la délibération n° CCSDCC20060 du 27/07/2020 portant délégations au bureau ;

Vu la convocation au Bureau en date du 13/07/2021 ;

Le jour susdit, les membres du bureau se sont réunis au sein de la Salle de la Délivrance à DIEUZE, sous la présidence de Monsieur Jérôme END.

Vu que la moitié des membres délégués est présente, le bureau a qualité pour délibérer de façon valide.

**Etaient présents et avaient donné procuration :**

Président	Vice-présidents	Autres membres du bureau	Membre ayant donné procuration
Jérôme END	Armelle BARBIER	Gaëtan BENIMEDDOURENE	Nicolas KARMANN (procuration à Jérôme END)
	David BARTHELEMY	Sylvie BOSUCHBACHER	Thierry SUPERNAT (Procuration à François FLORENTIN)
	Thierry CHATEAUX	Sylvain CIMINERA	Gaëtan BENIMEDDOURENE (procuration à Annette JOST)
	Christophe ESSELIN	Laurent CLAUDEL	Jérôme LANG (procuration à Michel HAMANT)
	François FLORENTIN	Bernard DOYEN	Michel RAMBOUR (procuration à Gilbert VOINOT)
	Laurent FRICHE	Antoine ERNST	
	Michel HAMANT	Rémy HAMANT	
	Annette JOST	Yolande HOUPERT	
	Gérard MEYER	Jérôme LANG	
	Hervé SEVE	Gaëlle QUENETTE	
	Thierry SUPERNAT	Carole REMILLON	
<b>1</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>5</b>
<b>Présents : 23 – Votants : 28</b>			

**Etaient également présents :**

- Mme Emilie WILHELM, Directrice Générale des Services
- Mme Audrey MOLINERIS, Secrétaire du Président et des Assemblées

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h30 et remercie les élus pour leur présence en séance du bureau de ce soir.

**Procès-verbal :**

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'approuver le PV n°1 du bureau du 25 janvier 2023 qui a été mis en ligne dans l'extranet « élus ».

Après délibération, l'assemblée **APPROUVE** le PV n°1 du bureau du 25 janvier 2023.

Nombre de votants	28
Majorité absolue	15
<b>Pour</b>	<b>28</b>
Contre	0

**POINT N° CCSBUR23016  
COMMUNICATION**

**Objet : Concours photos « Le Saulnois en images » - Approbation du règlement – Année 2023**

La Communauté de Communes du Saulnois organise son 12<sup>ème</sup> concours « Le Saulnois en images » pour mettre en avant son territoire.

Ce concours se déploiera autour de 2 thèmes :

- Paysages du Saulnois
- Biodiversité & Faune locale

Toutes les photos devront impérativement être prises sur le territoire du Saulnois sur la période 2022-2023.

Le concours est ouvert à tous les passionnés amateurs de photographie.

A l'issue de la réception de l'ensemble des photographies, selon le calendrier détaillé dans le règlement du concours photos de la CCS, un jury sélectionnera 3 photos par catégorie et par thème. Ces photos sélectionnées seront diffusées sur Internet et le public votera en ligne pour attribuer les différents prix, selon les trois catégories suivantes :

- Catégorie Enfant de – de 12 ans
- Catégorie Adultes
- Catégorie écoles, collèges, lycées, centres de loisirs et périscolaires, EHPAD

Les prix attribués pour chacun des thèmes sont les suivants :

**Adultes :**

1<sup>er</sup> prix : 120 € en bons d'achats dans une librairie

2<sup>ème</sup> prix : 70 € en bons d'achats de produits locaux



Enfants :

1<sup>er</sup> prix : 120 € en bons d'achats dans une librairie

2<sup>ème</sup> prix : 50 € Bon d'initiation à des pratiques sportives ou de loisirs

Prix institutions (écoles, collèges, lycées, centres de loisirs, périscolaires, EHPAD...) :

1<sup>er</sup> prix : : une demi-journée (3h) pédagogique animée par un photographe professionnel pour apprendre les techniques de photographie

2<sup>ème</sup> prix : 50 € de bon d'achat pour des fournitures et du matériel de bricolage

Tous les participants seront récompensés et recevront leur prix durant le Festi'Saulnois qui se déroulera le 27 août 2023 à JALLAUCOURT.

**Monsieur le Président propose à l'assemblée communautaire de :**

- **VALIDER** le règlement du concours photos 2023 ;
- **L'AUTORISER** ou autoriser son Vice-Président délégué à signer toute pièce afférente à cette décision.

**Après délibération, l'Assemblée :**

- **VALIDE** le règlement du concours photos 2023, tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	28
Ayant pris part au vote	28
Abstention	0
Suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15
<b>Pour</b>	<b>28</b>
Contre	0

**POINT N° CCSBUR23017  
ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES**

**Objet :** Soutien aux évènementiels – Programme 2022-2026 – Versement d'une subvention à la MJC Jacques Prévert de Dieuze pour la manifestation « Le sentier des lutins »

Considérant l'avis favorable de la Commission « Tourisme, Culture, Patrimoine et Mémoire » consultée par email, en date du 26 janvier 2023 ;

Considérant la demande de subvention de la part de la MJC de Dieuze, au titre du programme de soutien aux évènementiels, dans le cadre de la manifestation décrite ci-dessous, en date du 8 décembre 2022 :

Intitulé : Le sentier des Lutins
Organisateur : MJC de Dieuze
Date : 18 décembre 2022
Les familles et habitants ont participé à un "parcours" de Noël proche de la MJC, ce qui leur a permis de reconstituer un personnage. Avec des animations le long de ce parcours : Jeux, Jongleries, Contes...

Considérant le plan de financement définitif de cette manifestation, comme suit :

Dépenses		Recettes	
Matériel et fournitures	1 317,92 €	Communauté de Communes du Saulnois	436,98 €
Locations	30,00 €	Département	400,00 €
Rémunération intermédiaires / honoraires	400,00 €	Recettes	405,00 €
		Fonds propres	505,94 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 747,92 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 747,92 €</b>
<b>Dépenses Subventionnables</b>		<b>1 747,92 €</b>	
<b>Subvention possible</b>		<b>436,98 €</b>	

Monsieur le Président propose à l'Assemblée communautaire de :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention d'un montant de 436.98 € à la MJC Jacques Prévert de DIEUZE, au titre du soutien aux évènementiels du Saulnois - Années 2022 – 2026, dans le cadre de la manifestation intitulée « Sentier des lutins » qui s'est déroulée le 18 décembre 2022, suivant le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **AUTORISER** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Après délibération, l'Assemblée :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 436.98 € à la MJC Jacques Prévert de DIEUZE, au titre du soutien aux évènementiels du Saulnois - Années 2022 – 2026, dans le cadre de la manifestation intitulée « Sentier des lutins » qui s'est déroulée le 18 décembre 2022, suivant le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	28
Ayant pris part au vote	28
Abstention	0
Suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15
<b>Pour</b>	<b>28</b>
Contre	0



**POINT N° CCSBUR23018**  
**ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES**

**Objet :** Soutien aux évènements – Programme 2022-2026 – Versement d’une subvention à l’Association « Les Amis de l’Orgue » de Château-Salins pour la manifestation « Festival de musique classique duo Orgues et Vièle à roue »

Considérant l’avis favorable de la Commission « Tourisme, Culture, Mémoire et Patrimoine » consultée par email, en date du 26 janvier 2023 ;

Considérant la demande de subvention de la part de l’association Les Amis de l’Orgue de Château-Salins, au titre du programme de soutien aux évènements, dans le cadre de la manifestation décrite ci-dessous, en date du 15 décembre :

Intitulé : Festival de musique classique duo Orgues et Vièle à roue
Organisateur : Les Amis de l’Orgue de Château-Salins
Date : 24 et 26 mars 2023
Un festival de musique classique composé de 3 concerts, se déroulera dans 3 églises du Saulnois dotées d’un orgue fonctionnel, le 24 et 26 mars 2023. David LAUER, organiste et Rémy COUVEZ, joueur de vièle ont présenté un programme de musique classique associant l’orgue et la vièle d’une manière inédite. Ce festival permettra de valoriser le patrimoine du Saulnois, doté d’églises remarquables.

Considérant le plan de financement prévisionnel de cette manifestation, comme suit :

Dépenses		Recettes	
Prestations	3 200,00 €	Communauté de Communes du Saulnois	1 000,00 €
Matériels	300,00 €	Département	1 000,00 €
Communication	400,00 €	Communes	400,00 €
Impôts et taxes sur rémunération	100,00 €	Fonds propres	1 600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 000,00 €</b>
<b>Dépenses Subventionnables</b>			<b>4 000,00 €</b>
<b>Subvention possible</b>			<b>1 000,00 €</b>

Monsieur le Président propose à l’assemblée communautaire de :

- **APPROUVER** le versement d’une subvention d’un montant de 1000 € à l’Association « les Amis de l’Orgue » de Château-Salins, au titre du soutien aux évènements du Saulnois - Années 2022 – 2026, dans le cadre de la

manifestation intitulée « Festival de musique classique duo Orgues et Vièle à roue » qui se déroulera les 24 et 26 mars 2023, suivant le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;

- **AUTORISER** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

#### Après délibération, l'Assemblée :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 1000 € à l'Association « les Amis de l'Orgue » de Château-Salins, au titre du soutien aux évènements du Saulnois - Années 2022 – 2026, dans le cadre de la manifestation intitulée « Festival de musique classique duo Orgues et Vièle à roue » qui se déroulera les 24 et 26 mars 2023, suivant le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

#### Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	28
Ayant pris part au vote	28
Abstention	0
Suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15
<b>Pour</b>	<b>28</b>
Contre	0

### POINT N° CCSBUR23019 HABITAT ET URBANISME

**Objet :** Programme Habiter-Mieux – Versement de subvention

*VU la délibération n° CCSBUR22019 du 23/03/2022 par laquelle l'assemblée approuvait le renouvellement de la convention avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pour la mise en œuvre du programme « Habiter-Mieux » au titre de 2022.*

Etant donné le reliquat de dossier de fin d'année 2022 en suspens ;

Considérant les opérations relatives aux travaux d'amélioration énergétique réalisés par les propriétaires occupants situés au sein du territoire du Saulnois, comme suit :



Propriétaire	Adresse	Date dépôt dossier	Coût des travaux en euros TTC	Aide prévisionnelle				Reste à charge propriétaire
				Dépenses subventionnables	ANAH	ETAT - FRADT	CCS	
PETIT Gérard	42 rue Principale 57630 XANREY	08/12/2021	24 127,00 €	21 404,00 €	13 904,00 €	0,00 €	500,00 €	9 723,00 €
GEOFFROY Denis	16 rue de la Fontaine 57590 ABONCOURT SUR SEILLE	08/10/2020	14 823,00 €	13 532,00 €	10 032,00 €	0,00 €	500,00 €	4 291,00 €
DARDART Jean Marc	2 rue Saint Alexis 57340 CONTHIL	22/06/2022	8 703,00 €	8 703,00 €	6 374,00 €	0,00 €	500,00 €	1 829,00 €
STEF Patrick	8 Grande Rue 57810 MAIZIERES LES VIC	17/08/2021	40 867,00 €	19 583,00 €	18 583,00 €	0,00 €	500,00 €	21 784,00 €
TONNEILLIER Marie Thérèse	53 rue de Nancy 57170 CHÂTEAU SALINS	14/06/2022	13 600,00 €	9 145,00 €	6 145,00 €	0,00 €	500,00 €	6 955,00 €
BEAUVAIS Franck	3 rue de la Louvière 57260 VAL DE BRIDE	06/09/2022	42 336,00 €	18 100,00 €	17 100,00 €	0,00 €	500,00 €	24 736,00 €
LEMALE Nadège	24 rue Principale 57340 VILLERS SUR NIED	03/06/2022	32 600,00 €	19 600,00 €	18 600,00 €	0,00 €	500,00 €	13 500,00 €
<b>TOTAUX</b>			<b>177 056,00 €</b>	<b>110 067,00 €</b>	<b>90 738,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 500,00 €</b>	<b>82 818,00 €</b>

Considérant l'avis favorable des membres de la Commission « Aménagement de l'espace, Urbanisme et Habitat » consultés par voie dématérialisée en date du 08/03/2023 ;

Monsieur le Président propose à l'assemblée communautaire de :

- **APPROUVER** le versement de la subvention afférente aux propriétaires occupants, pour un montant total de 3.500 € (7 dossiers) pour la réalisation de leurs travaux d'amélioration énergétique au sein de leur habitation, dans le cadre du programme « Habiter-mieux », suivant le tableau susmentionné ;

Après délibération, l'Assemblée :

- **APPROUVE** le versement de la subvention afférente aux propriétaires occupants, pour un montant total de 3.500 € (7 dossiers) pour la réalisation de leurs travaux d'amélioration énergétique au sein de leur habitation, dans le cadre du programme « Habiter-mieux », suivant le tableau susmentionné ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Pour extrait conforme,

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	28
Ayant pris part au vote	28
Abstention	0

Suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15
<b>Pour</b>	<b>28</b>
Contre	0

## POINT N° CCSBUR23020 GESTION DES DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE

**Objet :** Matériaux issus de la collecte sélective : textiles d'habillement, linge de maison et chaussures –  
Renouvellement de la convention avec l'éco-organisme Eco TLC-Refashion

*Vu la délibération n°CCSBUR20023 du 03/03/2020 approuvant le renouvellement de la Convention avec Eco TLC pour une durée de deux années, à compter du 01/01/2020 ;*

### Objet

La Convention constitue le contrat-type définissant les conditions et modalités selon lesquelles la Collectivité collecte des TLC usagés, mène des actions de communication relative à la collecte séparée des TLC usagés, et permet à Eco TLC – Refashion ou à un opérateur de collecte ou de tri en relation avec l'éco-organisme, de traiter l'intégralité des TLC usagés collectés.

Le détail est consultable en annexe du présent document.

### Durée

La Convention peut entrer en vigueur rétroactivement au 1er janvier de l'année de la demande de Conventionnement de la Collectivité une fois l'agrément d'Eco TLC-Refashion entré en vigueur. Ce dernier a été obtenu pour la période 2023-2028.

La Convention prend fin au 31 décembre de chaque année civile, mais elle est tacitement reconduite à l'expiration de la période initiale, puis de toute période successive, pour une durée de douze mois, et tant que l'agrément d'Eco TLC est renouvelé sans interruption.

### Soutiens financiers

#### Soutien opérationnel :

Les soutiens financiers sont déterminés forfaitairement comme suit, par déchèterie ou point d'apport volontaire :

- Forfait pour une déchèterie déjà équipée d'un ou de plusieurs contenants de collecte de TLC Usagés : 250 € par an ;
- Forfait versé une seule fois pour une nouvelle installation d'un (de) contenants de collecte de TLC Usagés sur une déchèterie non équipée : 500€ ;

Ces forfaits incluent toutes sujétions, impôts et taxes hormis la TVA.



Le montant du forfait est réévalué au 1er janvier de chaque année après avis avec le Comité des Parties Prenantes.

#### Soutien à la communication :

Les soutiens sont déterminés selon les actions de communication engagées et selon la classification de la Collectivité (20 000 – 80 000 habitants → TLC 3)

- **Collecte évènementielle** → sensibiliser les citoyens au bon geste de tri et leur offrir un service de collecte de textiles/linge de maison/ chaussures ponctuels adapté : 1 000€ / action (plafond à 4 actions/an) ;
- **Communication cible jeunesse** → mettre en place une animation de sensibilisation et diffuser les kits jeunesse de Eco-TLC – Refashion dans les écoles, centres de loisirs, structures d'accueil d'activités périscolaires destinées à un public familial : 200€ / classe (plafond à 20 classes / an) ;
- **Ateliers citoyens** → mettre en place une action de sensibilisation des citoyens lors d'animations pratiques autour du réemploi, de la réparation, et de l'entretien des textiles, linge de maison et chaussures : 300€ par groupe sensibilisé (plafond à 8 groupes/an) ;
- **Soutien communication presse quotidienne régionale/presse quotidienne départementale (PQR/PQD)** → réaliser une campagne de communication sur la collecte des textiles, linge de maison et chaussures pour sensibiliser les citoyens au geste de tri et améliorer leur connaissance du dispositif de collecte existant sur le territoire : plafond à 1 000€ /an (70% des couts d'un encart).

Monsieur le Président propose à l'assemblée communautaire de :

- **APPROUVER** le renouvellement de la convention avec l'Eco-organisme Eco-TLC, en ce qui concerne la gestion des textiles d'habillement, du linge de maison et des chaussures, suivant l'annexe ci-jointe et selon les principales dispositions rappelées ci-dessus ;
- **L'AUTORISER** ou autoriser son Vice-Président délégué à signer électroniquement ladite convention ;
- **L'AUTORISER** le Président ou autoriser son Vice-Président délégué à signer toute pièce afférente à cette décision.

**Après délibération, l'Assemblée :**

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention avec l'Eco-organisme Eco-TLC, en ce qui concerne la gestion des textiles d'habillement, du linge de maison et des chaussures, suivant l'annexe ci-jointe et selon les principales dispositions rappelées ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer électroniquement ladite convention ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

## Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	28
Ayant pris part au vote	28
Abstention	0
Suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15
<b>Pour</b>	<b>28</b>
Contre	0

### POINT N° CCSBUR23021 DEVELOPPEMENT DURABLE ET HYDROLOGIE

**Objet :** Semaine Européenne du Développement Durable du 18 septembre au 08 octobre 2023 – Demande de subvention auprès du Département de la Moselle

La Semaine Européenne du Développement Durable consiste à promouvoir des événements et actions visant à sensibiliser le public à la cause environnementale.

A ce titre, le Département de la Moselle soutient les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ainsi que les communes de plus de 2 000 habitants. Il prévoit d'accorder une aide de 50% du montant hors taxe du projet, dans la limite de 2 000 €, pour les projets respectant les conditions suivantes :

- Projet global d'animations et de sensibilisation du grand public au développement durable.
- Le projet devra être en accord avec les 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'agenda 2030. Il peut s'agir de projets de sensibilisation intégrant des conférences, des expositions, des spectacles, des projections de films, des visites, ou tout autre projet destiné à sensibiliser le grand public au développement durable.



- Le projet global devra comporter plusieurs animations organisées entre le 18 septembre et le 8 octobre 2023.

Les événements organisés en dehors de ces dates ne seront pas éligibles à cet appel à projets.

A cette occasion, la Communauté de Communes du Saulnois prévoit de soutenir et/ou d'organiser plusieurs animations sur le territoire :



- Conférence sur l'informatique responsable et sur l'impact du numérique sur l'environnement répondant ainsi aux critères 7, 12 et 13, pour un budget estimatif de 1 000€ ;
- Dotation des communes membres en arbres fruitiers dans le cadre de son appel à projet Plan de Paysage répondant ainsi aux critères 11, 15 et 17, pour un budget estimatif de 1 920€ ;
- Animation autour du marais de Torcheville, Espace Naturel Sensible, répondant ainsi aux critères 14 et 15, pour un budget estimatif de 1 000€.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Développement Durable et Hydrologie », réunie le 03/03/2023 ;

**Monsieur le Président propose à l'assemblée communautaire de :**

- **APPROUVER** l'engagement de la Communauté de Communes de Saulnois dans la Semaine Européenne du Développement Durable du 18 septembre au 08 octobre 2023 ;
- **SOLLICITER** une subvention auprès du Département de la Moselle dans le cadre de l'organisation d'un évènement autour du développement durable, dans la limite du plafond susmentionné ;
- **L'AUTORISER** ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

**Après délibération, l'Assemblée :**

- **APPROUVE** l'engagement de la Communauté de Communes de Saulnois dans la Semaine Européenne du Développement Durable du 18 septembre au 08 octobre 2023 ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département de la Moselle dans le cadre de l'organisation d'un évènement autour du développement durable, dans la limite du plafond susmentionné ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	28
Ayant pris part au vote	28
Abstention	0
Suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15
<b>Pour</b>	<b>28</b>
Contre	0

**POINT N° CCSBUR23022**  
**PETITE ENFANCE ET VIE FAMILIALE**

**Objet : Multi-Accueils du Saulnois – Charte Relais Parental – Années 2023-2024**

*VU la délibération n°CCSDCC23007 du 25 janvier 2023, par laquelle l'Assemblée Communautaire approuvait le règlement de fonctionnement pour l'année 2023 dont les modalités de facturation de l'accueil en Relais Parental.*

Depuis la crise sanitaire et les difficultés rencontrées par certaines familles liées à l'isolement résultant des confinements et de leurs situations familiales, les multi-accueils de la CCS ont été sollicités par les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) de la Moselle pour accueillir, selon les disponibilités de la structure, des familles ciblées dans le cadre du dispositif de Relais Parental.

Ce dispositif prend forme dans une charte, ci-jointe, qui résulte d'un travail partenarial auquel la CCS a participé sur la Moselle.

La Charte du Relais Parental stipule notamment que :

Dans le cadre du schéma départemental des services aux familles « Bien grandir en Moselle », les institutions partenaires ont pris l'engagement de faciliter l'accueil des publics vulnérables dans les services aux familles de droit commun, dans une logique d'équité d'accès et de prévention.

[...]

Les signataires de cette charte s'engagent :

- A proposer une offre de service en fonction de leurs disponibilités hebdomadaires en respectant les besoins des enfants et de leurs familles ;
  
- A mettre à jour leur règlement de fonctionnement pour appliquer le barème plancher pendant les 6 premiers mois aux enfants accueillis dans le cadre du dispositif.

[...]

La durée de validité de la présente charte est fixée au 31 décembre 2024 (date de la fin du Schéma Départemental des Services aux Familles 2021 – 2024).

Considérant l'avis favorable de la Commission « Affaires Sociales et Familiales », consultée par voie électronique le 10 mars 2023 ;

**Monsieur le Président propose à l'assemblée communautaire de :**

- **METTRE EN ŒUVRE le dispositif au sein des 5 structures multi-accueils de la CCS selon les places et créneaux horaires disponibles ;**
  
- **AUTORISER le Président ou autoriser son Vice-Président délégué à signer la charte du Relais Parental avec une date limite de validité au 31 décembre 2024.**



### Après délibération, l'Assemblée :

- **AUTORISE** la mise en œuvre du dispositif au sein des 5 structures multi-accueils de la CCS selon les places et créneaux horaires disponibles ;
- **AUTORISE** le Président son Vice-Président délégué à signer la charte du Relais Parental avec une date limite de validité au 31 décembre 2024 ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Pour extrait conforme,

#### Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	28
Ayant pris part au vote	28
Abstention	0
Suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15
<b>Pour</b>	<b>28</b>
Contre	0

### POINT N° CCSBUR23023 PETITE ENFANCE ET VIE FAMILIALE

**Objet :** Multi-Accueils « Le Jardin du Mesny » à VIC-SUR-SEILLE – Convention de partenariat dans le cadre du protocole de mise en sûreté

Conformément à la circulaire ministérielle du 17 août 2016 relative à la préparation aux situations d'urgence particulières dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, un travail a été mené en lien avec le Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie (PSIG) de Sarrebourg.

Il convient désormais de conventionner pour l'accès à cet espace.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Affaires Sociales et Familiales », consultée par voie électronique le 10 mars 2023;

Monsieur le Président propose à l'assemblée communautaire de :

- **APPROUVER** la mise en œuvre d'une convention tripartite entre la CCS, la Mairie de Vic-sur-Seille et le Bureau de Bienfaisance de la Fondation MESNY afin de permettre la mise en œuvre des obligations de sécurité en cas d'évacuation.
- **L'AUTORISER** ou autoriser son Vice-Président délégué à signer toute pièce afférente à cette décision.

### Après délibération, l'Assemblée :

- **APPROUVE** la mise en œuvre d'une convention tripartite entre la CCS, la Mairie de Vic-sur-Seille et le Bureau de Bienfaisance de la Fondation MESNY afin de permettre la mise en œuvre des obligations de sécurité en cas d'évacuation ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Monsieur Jérôme END, Président se déporte des débats et ne prend pas part au vote.

### Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	26
Ayant pris part au vote	26
Abstention	0
Suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14
<b>Pour</b>	<b>26</b>
Contre	0

## POINT N° CCSBUR23024 PETITE ENFANCE ET VIE FAMILIALE

### **Objet :** Mise en place de l'activité « Bébés nageurs » sur le territoire du Saulnois

*VU la délibération n°CCSDCC21050 en date du 30/06/2021 par laquelle le Conseil Communautaire approuvait la Convention Territoriale Globale pour la période 2021 – 2025 et son plan d'actions dont la fiche « Petite-Enfance 1.3 : Mise en place d'un atelier bébé nageur à la piscine de Val-de-Bride » ;*

*VU la délibération n°CCSBUR22058 en date du 17/10/2023 par laquelle le Bureau Communautaire réaffirmait son souhait de voir créer des ateliers Bébé Nageur sur son territoire et valider le principe de coparticipation avec le Syndicat Intercommunal de la Piscine de Val-de-Bride dont le redéploiement de crédits budgétaires et la mise en place d'une convention de mise à disposition de matériel acquis par la CCS ;*

Considérant l'achat de matériel par la CCS à hauteur de 5.999,81€ TTC réceptionné par le Syndicat Intercommunal de la Piscine de Val-de-Bride le 6 mars dernier, le travail de partenariat et les dispositions prises par ledit Syndicat pour mettre en place ces ateliers à compter du mois d'avril, il y a lieu d'établir une convention de mise à disposition du matériel susmentionné selon les termes de la convention annexée à la présente.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Affaires Sociales et Familiales », consultée par voie électronique le 10 mars 2023;



Monsieur le Président propose à l'assemblée communautaire de :

- **AUTORISER** la mise à disposition du matériel acquis par la Communauté de Communes du Saulnois au profit de la mise en place de l'activité sur le territoire ;
- **AUTORISER** le Président à signer la convention de mise à disposition dudit matériel.

**Après délibération, l'Assemblée :**

- **AUTORISE** la mise à disposition du matériel acquis par la Communauté de Communes du Saulnois au profit de la mise en place de l'activité sur le territoire ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer la convention de mise à disposition dudit matériel ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	28
Ayant pris part au vote	28
Abstention	0
Suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15
<b>Pour</b>	<b>28</b>
Contre	0

**POINT N° CCSBUR23025**  
**EMPLOI, FORMATION ET INSERTION SOCIALE**

**Objet :** **Mission Locale du Sud Mosellan – Participation de la CCS à la promotion des Métiers de l'Industrie**

Dans le cadre du Service Public d'Emploi Local (SPEL) mené par la Sous-Préfecture de l'arrondissement Sarrebourg – Château-Salins, un groupe de travail sur la promotion des métiers de l'Industrie dans le Saulnois travaille depuis 2021 sur cette thématique.

Dans ce cadre, la Maison de l'Emploi du Sud Mosellan a déposé un projet auprès de la Région Grand Est dans le cadre du Soutien aux Actions Régionales et Territoriales de promotion pour la meilleure connaissance des métiers de l'Industrie pour un montant total de 15.750,00€ comprenant plusieurs actions à savoir : l'évènement du 30 mars prochain, les visites d'entreprises et une réunion de restitution dudit projet.

Le jeudi 30 mars prochain aura lieu à la Délivrance un évènement de promotion des métiers de l'industrie en présence des entreprises industrielles et d'organismes de formation.

### Contexte :

C'est le résultat d'un travail partenarial partagé entre la CCS, la Maison de l'Emploi (MDE), Mission Locale, la Région Grand-Est, Moselle Attractivité et Pôle Emploi depuis 2021.

Après une première rencontre en juin 2022 où les entreprises étaient invités à partager leurs expériences et s'enrichir d'une intervention sur la Marque Employeur, il en était ressorti le souhait de travailler autour d'un évènement de promotion des métiers pour répondre à leurs problématiques : méconnaissance des métiers de l'industrie sur le Saulnois, nécessité de faire évoluer l'image qu'ont les jeunes de ces métiers, limiter les difficultés de recrutement à moyen terme, développer une offre de formation locale, etc...

A l'automne, des rencontres se sont organisées avec les organismes de formation pour développer des actions répondant aux attentes des industriels et notamment sur la possibilité de délocaliser des modules.

### Concrétisation de l'action :

Ce maillage a permis d'imaginer le déploiement d'actions d'envergure en 2023 à savoir : l'évènement du 30 mars qui découlera sur des visites d'entreprises immersives, puis en fonction des besoins, d'actions de formations sur le territoire.

Le point de départ étant le 30 mars, industriels et organismes de formations seront présents afin de :

- Partager leurs connaissances, leurs savoirs faire en mettant à disposition des équipements et produits fabriqués localement ;
- Témoigner, faire des démonstrations d'ateliers, valoriser leurs outils de réalité virtuelle ;
- Diffuser des capsules vidéo ;

Dans le but de faciliter et développer les interactions avec les participer, susciter l'intérêt pour ces métiers et donner à chacun l'envie d'aller au-delà en poursuivant par les visites d'entreprises.

### Public ciblé :

Cet évènement est ouvert au grand public.

L'Éducation Nationale est également partenaire et s'associe pour que les scolaires puissent s'y rendre. La CCS participe au financement de bus permettant de véhiculer les élèves de 4ème et 3ème, ainsi que des secondes. Tous les établissements du Saulnois, et plus largement du Sud Mosellan, sont ainsi invités à participer.

Dans ce cadre, la participation de la CCS est :

- Un soutien technique de l'action et la participation aux réunions de préparation ;
- La prise en charge de 50% des coûts de transport estimés au total à 3.500,00€ ;
- La valorisation de la mise à disposition de la Délivrance par la Mairie de Dieuze dans le cadre du schéma de mutualisation.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Affaires Sociales et Familiales », consultée par voie électronique le 10 mars 2023 ;



Monsieur le Président propose à l'Assemblée communautaire de :

- **PRENDRE EN CHARGE 50%** du coût total des transports scolaires estimés à 3.500,00€ HT soit 1.750,00€ en faveur de l'action pour la promotion des Métiers de l'Industrie 2023 ;
- **AUTORISER** le Président ou autoriser son Vice-Président délégué à signer toute pièce afférente à cette décision.

**Après délibération, l'Assemblée :**

- **APPROUVE** la prise en charge de 50% du coût total des transports scolaires estimés à 3.500,00€ HT soit 1.750,00€ en faveur de l'action pour la promotion des Métiers de l'Industrie 2023 ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	28
Ayant pris part au vote	28
Abstention	0
Suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15
<b>Pour</b>	<b>28</b>
Contre	0